

Communiqué

**Le titre métropolitain de transport en commun
Une réponse à un besoin**

(Québec, le 16 novembre 2006) – Créé à l’initiative de la Communauté métropolitaine de Québec grâce à la collaboration du Réseau de transport de la Capitale (RTC), de la Société de transport de Lévis (STL), du ministère des Transports du Québec et de la Société des traversiers du Québec, le titre métropolitain de transport en commun gagne en popularité année après année.

Rappelons que ce laissez-passer permet aux usagers du transport en commun qui avaient autrefois à se procurer deux laissez-passer (RTC et STL) pour se déplacer d’une rive à l’autre d’avoir accès à moindre coût à un laissez-passer unique.

Dès ses débuts, le titre métropolitain a connu un franc succès. De 334 utilisateurs en novembre 2003, les ventes sont passées à 387 en novembre 2004 puis à 518 en novembre 2005. Les prévisions de vente pour novembre 2006 culminent à 596. La qualité du service offert par les sociétés partenaires à l’entente et les augmentations importantes du prix de l’essence auraient particulièrement contribué à favoriser un transfert modal et à mousser les ventes du titre métropolitain.

Le financement de ce titre, soit l’équivalent des manques à gagner des deux sociétés de transport impliquées, provient à parts égales de la CMQ et du ministère des Transports du Québec.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Coordonnateur aux communications et aux consultations
641-6250, poste 1210